VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

# Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

## Vente en Partage

—DE—

## Propriétés Commerciales et Résidences

**Cottages Simples et Doubles et Terrains pour Bâtir**

**DANS DIVERS DISTRICTS,**

Donnant une occasion à tous genres d'acheteurs de faire un placement rémunératif ou spéculation de valeur.

## PETER GALLAGHER vs Mme MARGARET DRISCOLL,

**Veuve de John Eli Pierce, et al.**

No 84,874—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 30 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de ce jugement rendu le 10 juin 1908 et signé le 17 juin 1908 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La propriété commerciale de choix comprenant la bâtisse de brasserie en briques à trois étages, Nos 226, 228 et 230 Passage de la Bourse. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet Deuxième, borné par le Passage de la Bourse, les rues Chartres, Douane et Bienville, désigné par la lettre B, sur un plan ou devis d'arpentage fait par E. G. De Lisle, voyer, daté le 15 avril 1893, annexé pour référence à un acte passé le 7 juin 1893 pardevant J. J. Woulfe, notaire, et mesurant d'après cela 43 pieds 10 pouces 6 lignes de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 9 pouces 8 lignes entre lignes parallèles.

2° Le bon cottage double en bois à un étage Nos 735 et 737, rue Nord Miro, coin de la rue Ste Anne, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nord Miro, Nord Tonti, Ste Anne et Orléans; il est désigné par la lettre A sur un devis d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 2 mars 1892, d'après lequel ledit lot mesure 29 pieds de face à la rue Miro sur 87 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur et bornée à la rue Ste Anne et entre lignes parallèles. Ledit lot formant le coin des rues Nord Miro et Ste Anne.

3° Le cottage simple en bois à un étage, confortable et commode, élevé de terre sur deux terrains No 751 rue Nord Miro, retiré du trottoir et contenant vestibule et neuf chambres. Le terrain comprenant deux certaines lots situés dans le même district et ilet et contigus à la propriété ci-dessus douellement décrite; elle est désignée sur le devis ci-dessus mentionné par Pilié par la lettre B et mesurant 66 pieds 10 pouces de face à la rue Nord Miro sur 87 pieds 8 pouces 3 lignes en profondeur entre lignes parallèles.

4° Le joli cottage double en bois à un étage Nos 721 et 723 rue Nord Miro, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet comme les propriétés décrites ci-dessus, parfaitement décrites et est contigu à la propriété troisièmement décrite. Il est désigné par la lettre C, sur le devis ci-dessus, par Pilié et mesurant d'après cela 33 pieds 2 pouces et 4 lignes de front à la rue Nord Miro sur 87 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

5° Deux certaines lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Ste Anne, Orléans, Miro et Tonti. Les dits lots sont désignés par les numéros 14 et 15 d'après un plan dressé par J. Commary, daté le 15 septembre 1844, et déposé en l'étude de P. P. Labarre, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit: Le lot No 14 mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 86 pieds 2 pouces et 3 lignes le séparant du lot No 13 et 85 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 15. Le lot No 15 mesure 30 pieds de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur de 86 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 14, et 85 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne le séparant du lot No 16.

6° Le cottage double en bois à un étage Nos 1920 et 1922 rue St Pierre, contenant trois chambres de chaque côté. Le lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 240, borné par la rue St Pierre, Promenade Carondelet, les rues Nord Roman et Nord Prieur, désigné par le No 15 sur un plan dressé par Geo. H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, annexé à un acte d'échange pris par M. U. Soulat, notaire en cette ville, le 14 avril 1900, lequel dit lot de terre mesure d'après ledit plan et d'après l'arpentage actuel, 34 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue St Pierre, 100 pieds, 11 pouces et 1 ligne sur le côté du lot No 14, 101 pieds 2 pouces et 2 lignes sur le côté du lot No 16, et 34 pieds, 5 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond.

7° La bâtisse en bois à un étage et mansarde avec résidence en bois à un étage dans le fond contenant quatre chambres et désignée par les Nos 1817, 1819 et 1821 rue Dumaine. Le lot de terre, ensemble avec tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet désigné par le numéro municip l 236, borné par les rues Dumaine, Derbigny, Roman et St Philippe; ledit lot est désigné par le numéro 16 de l'Ilet K sur un plan de James Pilié, voyer, daté le 18 mars 1842 et déposé en l'étude de Louis F. Caire, ancien notaire en cette ville et aussi un autre plan dressé par Louis H. Pilié sous la date du 30 septembre 1893, et déposé en l'étude de Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, comme plan No 61 suivant le dernier mentionné. Ledit lot mesure en mesure américaine 42 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

8° Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, David, Solomon et Douane, maintenant Iberville, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 7 et 8 et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Solomon sur 159 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

9° Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Douane, maintenant Iberville, Canal, Solomon et David, lesquels dits lots de terre sont désignés par les Nos 9 et 10 et mesurant chacun 26 pieds de face à la rue Douane, maintenant Iberville, sur 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

10° Quatre certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Cadiz, Sud Franklin (entrefois St David), Jena et Saratoga (entrefois St Patrick), qui étant entrefois désigné comme lot 91 sur un plan dressé par C. F. Zimple, voyer, sous la date du 18 mars 1834 et déposé pour référence en l'étude de Louis S. Caire, ancien notaire en cette ville, et est maintenant désigné par le numéro 523 sur un croquis fait par H. C. Brown, assistant-ingénieur de ville sous la date du 2 août 1895, annexé pour référence à un acte de vente. Lesdits lots sont désignés par les numéros 17, 18, 19 et 20 sur le susdit croquis par ledit assistant-ingénieur de ville H. C. Brown, et contigus l'un à l'autre. Lesdits lots mesurent chacun 30 pieds 3 pouces et 4 lignes à ladite rue Cadiz sur 120 pieds, 5 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Toutes les propriétés ci-dessus sont dans un bon voisinage près des lignes de chars et autres agréments. Pour spéculation, placement ou résidence sont également désirables, et prouveront un excellent achat à qui désirera investir son argent dans une chose sûre.

Conditions—Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un et deux ans de ce délit représenté par billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilèges, les billets devant porter 7 pour cent par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Les actes devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère, les taxes de 1908, aussi les frais de tous certificats requis devront être assurés aux actes de vente et les primes d'assurances de et à partir du jour de l'adjudication; les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur qu'après le passage de l'acte authentique portant le titre.

Les actes de vente devant être pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey & Benedict, Dart & Kernan, avocats.

26 juin—26—juil 5 12 19 26 30

VENTES A L'ENCAN.

# Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

## VENTE EN PARTAGE

—D'UN—

## D'UN COIN DES AFFAIRES ET DE DEMEURE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.

W. A. KERNAGHAN, Encanteur.
Bureau, 339 rue Carondelet.

JEUDI, 23 JUILLET 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 15 juin 1908 et signé le 19 juin 1908, par l'Hon. W. R. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division D, dans la succession de Patrick Redmond et d'Anne Newman Redmond, sa femme, No 84,940 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite:

Le magasin et résidence double à un étage et en bois, Nos 2201 et 2203 rue Gravier, coin Miro, ayant magasin et deux chambres en sous, et trois chambres de l'autre côté. Le terrain avec tous les droits, passages, servitudes et avantages qui y appartiennent, ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Tulane, les rues Gravier, Miro et Tonti, désigné par le No un sur un devis annexé à un acte du 8 juin 1857, pardevant T. O. Stark, notaire. Ledit terrain forme le coin des rues Gravier et Miro, et mesure 30 pieds, 2 pouces de face rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Miro. Dans un bon voisinage s'améliorant, convenable comme placement d'argent ou résidence.

Conditions—Comptant et l'obligation de payer les taxes par l'acquéreur, dans et exigibles en 1908 en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Chas. Schneider, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 juin—21 28—juil 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Placement supérieur en Propriété Commerciale sur la rue St Louis.**

A proximité du Nouveau Palais de Justice, des Chemins de fer et près des Quais de Navires.

Succession de J. B. Jacqua.

No 83,453. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 23 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 18 juin 1908 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Divis on A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Le magasin et résidence substantiel en briques à deux étages No 531 rue St Louis, contenant magasin au rez de chaussée et au premier des chambres d'habitation et sur le côté une large entrée pour wagon. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 27, borné par les rues St Louis, Chartres, Decatur et Toulouse, mesurant 42 pieds de face à la rue St Louis sur 104 pieds de profondeur, plus ou moins.

2° Le magasin et résidence en briques à deux étages et mansarde Nos 525 et 527 rue St Louis, contenant magasin et entrepôt au rez de chaussée, et chambres d'habitation au premier étage et entrée pour wagon sur le côté, le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues St Louis, Toulouse, Decatur et Chartres, et mesurant en mesure française, 30 pieds de face à la rue St Louis sur 150 pieds de profondeur, plus ou moins, qui en mesure américaine serait 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face sur 159 pieds, 10 pouces et 1 ligne de profondeur.

3° Le grand magasin en briques à deux étages et mansarde bien construit, Nos 515, 517 et 519 rue St Louis. Le terrain est décrit comme une certaine portion située dans le Deuxième District de cette ville, dans le même ilet ci-dessus mentionné, désigné comme lot No 5 dans le devis ci-dessus mentionné, et mesurant 32 3" 5" de face à la rue Bell sur une profondeur entre lignes parallèles de 126' 11" et 4" sur une largeur sur la ligne du fond de 32' 3" 5".

Les améliorations comprennent un joli cottage simple retiré du trottoir, ayant un joli grillage en fer et contenant 5 chambres, chambre à bain, galeries sur le devant et sur le côté, etc., dans la cour se trouve hangar, citerne, etc., désigné par le numéro municipal 2819 rue Bell.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les dépendances y appartenant situé dans le même district et ilet comme le ci-dessus et désigné comme lot No 11 sur un devis ci-dessus mentionné et mesurant 32' 4" 2" de face à la rue Bell, le même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes parallèles de 126' 11" 4".

Les améliorations comprennent un joli cottage simple vu retiré derrière une jolie clôture en fer et contenant 5 chambres, chambre à bain, galeries devant, sur le côté et à l'arrière, etc.; dans la cour hangar, citerne, etc., désigné par le numéro municipal 2813 rue Bell.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le même district et ilet que le précédent, désigné comme le lot D sur le plan déjà mentionné et mesurant 45' 10" 0" de face à la rue B. Dupré et 42' 10" 0" dans le fond, sur une profondeur sur la façade rue Bell de 84' 4" 2" par une même profondeur sur la ligne du côté opposé, ledit lot étant composé de parties de façade des lots et grandes 12 et 13.

Les améliorations comprennent un cottage en bois simple, couvert d'ardoises, contenant 5 chambres, hall, chambre à bain, etc., ayant dans la cour, hangar, citerne, etc., et désigné par le numéro municipal 1302 rue Dupré.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites furent acquises par feu Mme Hectorine Bier, de Mme Melville Mercier, veuve de Henry Bier, par un acte passé pardevant Charles J. Théard, le 7 mars 1904, enregistré dans le Bureau de ——— Livre 197, folio 284.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant au choix de l'acquéreur, la balance, s'il y en a une, à un crédit d'un et deux ans, à sept pour cent d'intérêt par an, représenté par des billets de l'acquéreur, divisés de manière à satisfaire les intérêts des parties, lesdits billets devant être garantis par lien de privilège de vendeur et hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer en sus de son enchère les taxes pour l'année 1908, et le coût de tous les certificats devant être annexés à l'acte de vente pardevant Albert Guilbault, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt au dix pour cent du prix d'achat devant être refait à l'encanteur par les acquéreurs au moment de l'adjudication pour sûreté la vente.

JAMES F. KEENEY,
Encanteur.

Dart & Kernan, Lazarus, Michel & Lazarus, Chas F. Claiborne, Chas J. Théard, avocats.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 13 14 15 30

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

# James F. Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## VENTE EN PARTAGE

—DE—

## Propriétés de Choix et Améliorées

—DU—

**Deuxième District, Situées près de l'Avenue Esplanade.**

COTTAGE ELEVE AVEC VESTIBULE DANS LE CENTRE AVEC GRAND TERRAIN,

No 2815, Rue Bell, près de la rue White.

COTTAGE SIMPLE,

No 2819, Rue Bell, entre les rues White et Dupré.

COTTAGE SIMPLE,

No 2833, Rue Bell, près de la rue Dupré.

COTTAGE SIMPLE,

No 1202, Rue Dupré, coin de la rue Bell.

**JEUDI, le 16 Juillet 1908, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.**

**Succession de Mme Hectorine Herel, Veuve de Prosper Bier.**

No 81,820.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR J. F. KEENEY, Encanteur, Bureau, 806 rue Perdido, au rez de chaussée. JEUDI, le 16 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 27 mai 1908 et signé le 2 juin 1908 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 379, borné par les rues Lesseps (entrefois St Jean), De Soto (autrefois Washington), White et Dupré, désigné par la lettre B, sur un devis d'arpentage par C. Lucas Lewis, député voyer de ville, daté le 11 juin 1906, d'après lequel ladite portion de terre, commençant à une distance de 69' 11" 2" de l'encoignure White et la rue Bell, et mesurant 59' 4" et 2" de face à la rue Bell sur une profondeur sur la ligne du côté la plus près de la rue White de 129' 7" et 4" et d'une profondeur sur la ligne du côté opposé de 137' 3" 4" et sur une largeur de la ligne du fond de 58' 9" 1", étant composée de tout le lot original No 7, la plus grande partie du lot No 6 et une portion de terre triangulaire désignée par la lettre A et contigue aux dits lots 6 et 7 dans le fond.

Les améliorations comprennent un joli cottage simple retiré du trottoir, contenant 6 chambres, vestibule dans le centre, chambre à bain, office gaz, galerie sur le devant et dans le fond, la maison est bien tapissée partout; dans la cour se trouve hangar deux citernes, etc., et désigné par le numéro municipal 2815 rue Bell.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même ilet ci-dessus mentionné, désigné comme lot No 5 dans le devis ci-dessus mentionné, et mesurant 32' 3" 5" de face à la rue Bell sur une profondeur entre lignes parallèles de 126' 11" et 4" sur une largeur sur la ligne du fond de 32' 3" 5".

Les améliorations comprennent un joli cottage simple retiré du trottoir, ayant un joli grillage en fer et contenant 5 chambres, chambre à bain, galeries sur le devant et sur le côté, etc., dans la cour se trouve hangar, citerne, etc., désigné par le numéro municipal 2819 rue Bell.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le même district et ilet que le précédent, désigné comme le lot D sur le plan déjà mentionné et mesurant 45' 10" 0" de face à la rue B. Dupré et 42' 10" 0" dans le fond, sur une profondeur sur la façade rue Bell de 84' 4" 2" par une même profondeur sur la ligne du côté opposé, ledit lot étant composé de parties de façade des lots et grandes 12 et 13.

Les améliorations comprennent un cottage en bois simple, couvert d'ardoises, contenant 5 chambres, hall, chambre à bain, etc., ayant dans la cour, hangar, citerne, etc., et désigné par le numéro municipal 1302 rue Dupré.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites furent acquises par feu Mme Hectorine Bier, de Mme Melville Mercier, veuve de Henry Bier, par un acte passé pardevant Charles J. Théard, le 7 mars 1904, enregistré dans le Bureau de ——— Livre 197, folio 284.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant au choix de l'acquéreur, la balance, s'il y en a une, à un crédit d'un et deux ans, à sept pour cent d'intérêt par an, représenté par des billets de l'acquéreur, divisés de manière à satisfaire les intérêts des parties, lesdits billets devant être garantis par lien de privilège de vendeur et hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer en sus de son enchère les taxes pour l'année 1908, et le coût de tous les certificats devant être annexés à l'acte de vente pardevant Albert Guilbault, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt au dix pour cent du prix d'achat devant être refait à l'encanteur par les acquéreurs au moment de l'adjudication pour sûreté la vente.

JAMES F. KEENEY,
Encanteur.

Dart & Kernan, Lazarus, Michel & Lazarus, Chas F. Claiborne, Chas J. Théard, avocats.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 13 14 15 30


**DIAMANTS, MONTRES, Bijoux en Argent et Or Massif.**

**A. M. HILL,**

**635 rue du Canal.**

1a sept—

**F. A. BRUNET,**

IMPORTATEUR DIRECT.

HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER,

613 ..... RUE ROYALE ..... 613

ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.

La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nlle-Orléans.

Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de nos marchandises dont je défie toute concurrence.

Les ordres de la campagne sont sollicités.

PHONE MAIN 4260.

**Un Assortiment Complet de Cadeaux Sortables pour les Fêtes, tels que**

Bracelets, Montres en Or, Belles Pendules et Statues; Bijouterie Artistique, Orfèvrerie d'Argent Massif et Nouveautés en Argent, Lorgnettes, Ombrelles et Cannes à Pommes d'Or, Objets d'Art Américains en Cristal Taillé chez

**WM. FRANTZ & CO.,**

JOAILLIERS ET OPTICIENS, 142 rue Carondelet.


TELEPHONE 906. INCORPOREE EN 1855.

CHAS. JANVIER, Président. R. E. CRAIG, Vice-Président. FERGUS C. LEE, Vice-Président. WM. P. MAUS, Secrétaire.

## SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CHAS. B. FOUCHER, Gérant. 308 RUE DU CAMP.

ETAT AU 2 JANVIER 1907.

| | |
|---|---|
| Capital Comptant | $ 500,000.00 |
| Actif | $1,120,472.60 |
| Surplus Net | $ 223,440.07 |
| Surplus aux Détenteurs de Polices | $ 723,440.07 |

3 jan—1an

**La Compagnie d'Assurances Liverpool & Londez & Globe.**

**Plus de $71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.**

Pertes par l'incendie de Chicago en 1871 ..... $3,239,000 | Pertes par l'incendie de Boston en 1872 ..... $4,429,739

Bureaux dans la bâtisse de la Compagnie, coin des rues Carondelet et Commune

DIRECTEURS A LA NOUVELLE ORLEANS

GUSTAV E. WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCAS E. MOORE, G. M. SORIA, CLARENCE F. LOW Secrétaire Résident, J. G. PEPPER, Assistant Secrétaire, THOS. H. ANDERSON, Député Assistant Secrétaire.

9 avril—1an—jeu dim mar

**UNION SANITARY EXCAVATING CO.**

C. FAUST, Président. Incorporée en 1882. LOUIS KUCH, Secrétaire

Sont prêts à nettoyer entièrement et à désinfecter à court délai toute sorte de

**Fosses, Voûtes, Lieux d'Aisance Souterrains, Etc.**

Travail de Premier Ordre. TELEPHONE MAIN 3312. Termes Raisonnables.

Bureau 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet,

## AVIS DE SUCCESSIONS.

**Succession de Michel de Grillaux.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,501—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 8me compte provisoire présenté par Arthur Denis, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Carroll, Henderson & Carroll, avocats. 24 juin—24 28—juil 3

**Succession de George Q. Whitney.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 81,916 — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Sarah E. Whitney, tutrice naturelle, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Hall & Monroe, avocats. 28 j.n—28—juil 2 7

**Succession de England H. Harris.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 86,530—Division D—Attendu que Mme Augusta Harris (née Davenport), veuve de England Henry (alias Edward) Harris, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu England H. Harris, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—John F. Tobin, avocat. 28 juin—juil 3 6

**Succession de Patrick Brady.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 84,809 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Adolphe Duguid, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florence, avocat. 24 juin—24 28—juil 3

**Succession de Mme Emma Nettigan,**

femme de Andrew J. Lawless.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 85,609, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Andrew J. Lawless, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Pierson, Walton et Pierson, avocats. 27 juin—27—juil 1 6

## ANNONCES JUDICIAIRES.

**VENTES PAR LE SHERIF**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Meubles de maison, Installations, etc.**

Mme J. S. Couret vs T. H. Essey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 86,113 — En vertu d'un ordre de vente daté le 26 juin 1908, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, vente des lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 3 juillet 1908, à 10:30 heures A. M., à savoir ci-après décrits, à savoir—

Sur les lieux, No 531, rue Ste Anne, entre Chartres et Decatur:

Un lot de meubles de maison assorti, divers, etc., d'après l'inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

L. A. Hubert, avocat pour la demanderesse.

27 juin—27 30—juil 3

ANNONCE JUDICIAIRE

**Vente de Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District,**

Portant le No Municipal 1647 rue Dufossat, entre les rues Baronne et Dryades, en partie à des conditions de crédit.

Rosa Lowenberg vs Frank R. Rawlins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 86,197—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 juillet 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No municipal 1647 rue Dufossat, et tous les accessoires qui y appartiennent situées dans le Sixième District de cette ville dans le carré d'ilet No 447, borné par les rues Dufossat, Baronne, Soniat et Dryades, laquelle portion de terre mesure soixante pieds de façade rue Dufossat, sur huit vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est prise du côté le plus proche de la rue Dryades de la première portion de terre désignée par la lettre A sur un plan de W. C. Behan, daté du 17 avril 1894, dénommé à un acte passé le 1er juin 1894 pardevant A. G. Le Pieu, notaire.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—1° Comptant une somme suffisante pour satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit deux mille dollars, et sept pour cent par an d'intérêt à partir du 30 avril 1907, ainsi que cinq pour cent sur ledit principal et intérêts, comme honoraires d'avocats, les frais et charges du procès et de la vente, et les taxes (s'il y en a) dues sur ladite propriété.

2° L'acquéreur gardera en sa possession et assumera (le montant de sa commission) le paiement du billet de deux mille dollars garanti par hypothèque du vendeur sur ladite propriété, concurremment avec la réclamation de la demanderesse—lequel billet est daté du 30 avril 1907 et fait payable à deux ans après date et porte intérêt au taux de sept pour cent par an de cette date jusqu'à paiement (le paiement de l'intérêt sur ledit billet après la vente étant assumé par l'acquéreur).

3° Et le reste du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Félix J. Dreyfous, avocat pour la demanderesse.

30 juin—30 32 26—juil 3 10 17 23

VENTES A L'ENCAN.

# Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

## VENTE EN PARTAGE

—D'UN—

## D'UN COIN DES AFFAIRES ET DE DEMEURE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.

W. A. KERNAGHAN, Encanteur.
Bureau, 339 rue Carondelet.

JEUDI, 23 JUILLET 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 15 juin 1908 et signé le 19 juin 1908, par l'Hon. W. R. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division D, dans la succession de Patrick Redmond et d'Anne Newman Redmond, sa femme, No 84,940 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite:

Le magasin et résidence double à un étage et en bois, Nos 2201 et 2203 rue Gravier, coin Miro, ayant magasin et deux chambres en sous, et trois chambres de l'autre côté. Le terrain avec tous les droits, passages, servitudes et avantages qui y appartiennent, ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Tulane, les rues Gravier, Miro et Tonti, désigné par le No un sur un devis annexé à un acte du 8 juin 1857, pardevant T. O. Stark, notaire. Ledit terrain forme le coin des rues Gravier et Miro, et mesure 30 pieds, 2 pouces de face rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Miro. Dans un bon voisinage s'améliorant, convenable comme placement d'argent ou résidence.

Conditions—Comptant et l'obligation de payer les taxes par l'acquéreur, dans et exigibles en 1908 en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Chas. Schneider, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 juin—21 28—juil 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Placement supérieur en Propriété Commerciale sur la rue St Louis.**

A proximité du Nouveau Palais de Justice, des Chemins de fer et près des Quais de Navires.

Succession de J. B. Jacqua.

No 83,453. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 23 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 18 juin 1908 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Divis on A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Le magasin et résidence substantiel en briques à deux étages No 531 rue St Louis, contenant magasin au rez de chaussée et au premier des chambres d'habitation et sur le côté une large entrée pour wagon. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 27, borné par les rues St Louis, Chartres, Decatur et Toulouse, mesurant 42 pieds de face à la rue St Louis sur 104 pieds de profondeur, plus ou moins.

2° Le magasin et résidence en briques à deux étages et mansarde Nos 525 et 527 rue St Louis, contenant magasin et entrepôt au rez de chaussée, et chambres d'habitation au premier étage et entrée pour wagon sur le côté, le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues St Louis, Toulouse, Decatur et Chartres, et mesurant en mesure française, 30 pieds de face à la rue St Louis sur 150 pieds de profondeur, plus ou moins, qui en mesure américaine serait 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face sur 159 pieds, 10 pouces et 1 ligne de profondeur.

3° Le grand magasin en briques à deux étages et mansarde bien construit, Nos 515, 517 et 519 rue St Louis. Le terrain est décrit comme une certaine portion située dans le Deuxième District de cette ville, dans le même ilet ci-dessus mentionné, désigné comme lot No 5 dans le devis ci-dessus mentionné, et mesurant 32' 3" 5" de face à la rue Bell sur une profondeur entre lignes parallèles de 126' 11" et 4" sur une largeur sur la ligne du fond de 32' 3" 5".

Les améliorations comprennent un joli cottage simple retiré du trottoir, ayant un joli grillage en fer et contenant 5 chambres, chambre à bain, galeries sur le devant et sur le côté, etc., dans la cour se trouve hangar, citerne, etc., désigné par le numéro municipal 2819 rue Bell.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les dépendances y appartenant situé dans le même district et ilet comme le ci-dessus et désigné comme lot No 11 sur un devis ci-dessus mentionné et mesurant 32' 4" 2" de face à la rue Bell, le même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes parallèles de 126' 11" 4".

Les améliorations